



REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE POMPIGNAC

Convocation du Conseil Municipal
*(article L 2121-7 et L2121-10 et suivants du
Code Général des Collectivités Territoriales)*

Département de la Gironde
Canton de Créon

Conformément aux dispositions de l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales, au vu des conditions climatiques et eu égard à l'arrêté préfectoral plaçant la Gironde en vigilance rouge, le lieu de réunion du conseil municipal est exceptionnellement déplacé

**Le Conseil municipal se réunira à la Salle des Fêtes Maurice
DEJEAN le Jeudi 25 juin 2026 à 19h00**

ORDRE DU JOUR -SESSION ORDINAIRE

• Approbation du procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 ;
1. Modification du tableau des effectifs
2. Tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire- année scolaire 2026-2027
3. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
4. Convention de mise à disposition des installations aquatique de la commune de Cenon pour la natation scolaire
5. Approbation de la convention d'occupation du domaine public relative à l'implantation de stations de vélos en libre-service sur le territoire de POMPIGNAC
6. Convention de partenariat avec le théâtre des Salinières-Saison 2026-2027
7. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables — Budgets Assainissement 2026
8. Approbation du règlement intérieur du cimetière communal et fixation des nouveaux tarifs des concessions

Le Maire,

Céline DELIGNY-ESTOVERT

